



Parkinson Canada

DEMANDE DE CANDIDATURES

publiée par
Parkinson Canada

PROGRAMME DE PROJETS PILOTES

Cycle 2026

Date de publication :	2 septembre 2025
Date limite de réception des demandes :	3 novembre 2025 (à 17 h 00 HNE)
Avis de décision :	Mars 2026
Date de début du financement :	1 juillet 2026
Durée de la bourse :	Un an (non renouvelable)
Montant du financement :	75 000 \$

TABLE DES MATIÈRES

Modifications importantes concernant le concours de recherche 2025

Contexte

Thèmes de recherche de Parkinson Canada

Fonds disponibles

Domaine de recherche prioritaire : Les femmes atteintes de la maladie de Parkinson – santé et bien-être

Programmes de partenariat

Admissibilité

Équité, Diversité, Inclusion et Justice

Guide d'utilisation de l'intelligence artificielle

Processus d'examen

Critères de l'examen

Conditions

Exigences en matière de rapport et modalités du financement

Procédures de demande

Coordonnées de la personne-ressource

MODIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE CONCOURS DE RECHERCHE 2026

1. **Guide d'utilisation de l'intelligence artificielle:** de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IA) ont été élaborées à l'intention des candidats et des évaluateurs de subventions (voir la section correspondante ci-dessous pour plus d'informations).
2. **Domaine de recherche prioritaire : Les femmes atteintes de la maladie de Parkinson – santé et bien-être :** Parkinson Canada a réservé 100 000 \$ du budget du concours de recherche à des

projets axés sur la santé et le bien-être des femmes atteintes de la maladie de Parkinson. Vous trouverez plus de détails ci-dessous.

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le Programme de projets pilotes (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager des chercheurs assumant un poste de professeur ou l'équivalent à se lancer dans des domaines de recherche sur le Parkinson nouveaux, ciblés, hautement prioritaires au Canada. Les candidats retenus devront affecter les fonds octroyés au titre du programme à l'acquisition de données préliminaires menant à l'élaboration de projets plus vastes, admissibles à une subvention d'une institution subventionnaire majeure. Parkinson Canada entend octroyer des bourses d'un an d'une valeur maximale de 75 000 \$ aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir les dépenses de fonctionnement, le salaire du personnel de soutien technique et les frais de matériel associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à effectuer des recherches nouvelles, émergentes ou innovatrices dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multi systémique, la paralysie supra nucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société.

Sont admissibles au programme les personnes qui proposent des recherches dans les secteurs de la biomédecine, des études cliniques, des services et systèmes de santé et des études de population axées sur le Parkinson. Parkinson Canada envisage l'adoption d'un cadre de financement souple pour le programme. Parkinson Canada a l'intention d'accorder au moins un tiers de ses bourses à la recherche fondamentale et au moins un tiers à la recherche clinique

THÈMES DE RECHERCHE DE PARKINSON CANADA

Parkinson Canada finance des projets dans tous les domaines de recherche liés à la maladie de Parkinson. Les thèmes de recherche suivants (décrits ci-dessous) ont été élaborés à des fins de suivi interne et d'établissement de rapports généraux sur l'historique et les tendances de notre financement de la recherche. Dans votre demande, vous devrez choisir un thème de recherche principal qui correspond à votre projet.

- 1) **Traitements symptomatiques:** traitements qui soulagent les symptômes externes de la maladie de Parkinson (par exemple, médicaments contre les tremblements).
- 2) **Thérapies et traitements modificateurs de la maladie:** traitements qui ciblent les mécanismes sous-jacents de la maladie de Parkinson afin d'interférer avec la progression de la maladie (par exemple, interventions médicales ciblant les agrégats d' α -Synucléine).
- 3) **Diagnostic et facteurs de risque:** comprendre les facteurs prédictifs de la maladie de Parkinson pour un diagnostic et une intervention plus précoce (par exemple, les biomarqueurs, études génétiques).
- 4) **Causes de la maladie de Parkinson:** comprendre les processus physiologiques qui conduisent à la maladie de Parkinson et à ses symptômes (par exemple, l'agrégation d'alpha-synucléine, dysfonctionnement mitochondrial).

5) **Bien vivre avec la maladie de Parkinson:** interventions, technologies et programmes visant à améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et études visant à comprendre les obstacles à l'amélioration de la qualité de vie (par exemple, interventions en matière de régime alimentaire et d'exercice physique).

FONDS DISPONIBLES

Le programme octroie des bourses d'un an d'une valeur maximale de 75 000 \$ aux candidats exceptionnels admissibles qui ont reçu l'approbation du comité consultatif.

Afin de normaliser la présentation des budgets pour tous les candidats à une subvention de projet pilote, des modèles de budget (en format Excel) seront désormais fournis sur le site web de Parkinson Canada et dans SMapply, et le modèle devra être rempli pour toutes les demandes. **Les demandes qui n'utiliseront pas le modèle de budget fourni seront disqualifiées du concours.**

Les candidats ne peuvent recevoir aucun salaire, allocation, honoraires ou toute autre forme de rémunération similaire provenant d'une subvention de Parkinson Canada. Les stagiaires ou boursiers postdoctoraux ne sont pas admissibles à ce programme. Les candidats qui souhaitent obtenir une bourse pour soutenir des stagiaires au niveau universitaire, postdoctoral ou clinique doivent se reporter aux programmes de bourses de Parkinson Canada. Si un stagiaire est retenu dans le cadre d'un programme de bourses de Parkinson Canada et qu'il est mentionné dans le budget d'une demande de bourse pour nouveaux chercheurs (pour un projet de recherche identique ou très similaire), la bourse du stagiaire sera prioritaire pour le financement, et le budget demandé pour son salaire pourra être considéré comme une dépense non admissible dans le budget proposé.

DOMAINE DE RECHERCHE PRIORITAIRE : LES FEMMES ATTEINTES DE LA MALADIE DE PARKINSON – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Parkinson Canada accorde la priorité à la recherche axée sur **la santé et le bien-être des femmes atteintes de la maladie de Parkinson**. Cette priorité tient compte du fait que les femmes sont particulièrement touchées par la maladie de Parkinson en raison de facteurs biologiques, sociaux et liés aux soins de santé qui restent peu étudiés. Les projets admissibles doivent examiner explicitement les questions liées à la santé et au bien-être des femmes, telles que les influences hormonales, l'expression des symptômes et la réponse au traitement chez les femmes, l'accès aux soins de santé et les préjugés, ainsi que le bien-être psychosocial. Pour ce domaine de recherche prioritaire, 100 000 dollars de notre budget seront réservés à des projets qui examinent directement les différences, les défis et les opportunités liés au sexe et au genre dans le cadre de la maladie de Parkinson. Les candidatures qui ne traitent pas explicitement d'une question de recherche axée sur la santé et le bien-être des femmes ne seront pas prises en considération dans le cadre de cette priorité de financement.

ADMISSIBILITÉ

Parkinson Canada s'engage à soutenir la recherche sur la maladie de Parkinson la plus avancée et/ou de la plus haute qualité au Canada. À ce titre, les candidatures seront acceptées de personnes représentant un large éventail de communautés et de secteurs liés à la santé, y compris, mais sans s'y limiter, les chercheurs, les universitaires et les professionnels de la santé. Les candidatures seront acceptées des candidats qui répondent aux critères d'admissibilité résumés ci-dessous et qui mènent des recherches dans un « **établissement agréé** », défini comme suit : 1) un établissement d'enseignement postsecondaire canadien et/ou ses établissements affiliés (y compris les hôpitaux et les instituts de recherche), ou 2) d'autres organisations, telles que déterminées par le comité consultatif de recherche et clinique du

conseil d'administration de Parkinson Canada, en consultation avec le conseil consultatif, à condition que les activités de recherche ou liées à la recherche du candidat relèvent du mandat de Parkinson Canada.

Le candidat doit être un chercheur ayant suivi une formation officielle en recherche dans le domaine de la santé. Les candidats **doivent occuper un poste de recherche permanent** dans un établissement agréé. Ce poste de recherche doit : 1) permettre au candidat de mener à bien le projet de recherche proposé, 2) superviser des stagiaires, 3) publier les résultats de la recherche, et 4) exiger du candidat qu'il se conforme aux règlements de l'établissement concernant la conduite de la recherche, la supervision des stagiaires et les conditions d'emploi des stagiaires et/ou du personnel de soutien rémunérés à même la subvention de Parkinson Canada.

- Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat en médecine ou d'un doctorat (ou d'un diplôme équivalent) et être diplômés d'une université reconnue par Parkinson Canada.
- Un candidat ne peut soumettre la même demande non financée plus de trois fois au cours d'une période de trois ans.
- Si vous êtes actuellement titulaire d'une autre subvention pour projet pilote ou d'une bourse pour nouveaux chercheurs de Parkinson Canada en tant que chercheur principal ou co-chercheur principal, ou si vous avez des rapports finaux en attente pour une subvention ou une bourse précédente de Parkinson Canada, vous n'êtes pas admissible.
 - *Afin de permettre aux membres du conseil consultatif d'évaluer efficacement le succès d'une bourse précédente pendant le processus d'évaluation par les pairs, les candidats qui bénéficient actuellement d'une subvention de Parkinson Canada ne seront pas autorisés à présenter une nouvelle demande de financement avant la fin de la période de validité de la bourse précédente.*
- Un candidat ne peut présenter plus d'une demande de subvention au cours d'un même cycle de concours. Les personnes souhaitant participer à une autre proposition de candidature doivent être inscrites en tant que collaborateurs ou co-chercheurs (et non en tant que co-chercheurs principaux).

Les chercheurs doivent satisfaire aux critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada au moment de la date limite de dépôt des candidatures.

Le candidat doit être responsable de la direction intellectuelle du projet proposé et doit être disposé et apte à assumer toutes les responsabilités administratives et financières liées aux fonds accordés dans le cadre du programme. Dans les demandes où la responsabilité de la direction intellectuelle du projet proposé est partagée à parts plus ou moins égales entre deux ou plusieurs personnes, il peut y avoir deux ou plusieurs co-candidats. Toutefois, dans ce cas, les candidats doivent désigner, par accord écrit mutuel, l'une des personnes qui assumera la responsabilité administrative des fonds accordés dans le cadre du programme. Ces fonds seront versés en fiducie à l'institution agréée de la personne désignée. Pour plus d'informations sur les rôles et les exigences des membres de l'équipe de projet, consultez le tableau ci-dessous :

Définition des rôles des membres de l'équipe de recherche :

Rôle	Description du rôle	Biographie requise
Co-chercheur principal	Partage à parts égales avec le chercheur principal de la responsabilité globale de la direction, de la conception et de l'orientation du projet.	Oui
Co-candidat	Contributeur important à la direction intellectuelle et à la réalisation du projet.	Oui

Co-chercheur	Apporte son expertise et réalise certaines parties spécifiques du projet sous la direction du chercheur principal ou du co-chercheur principal.	Non requis
Collaborateur	Apporte un soutien et/ou des conseils au projet.	Non requis

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION ET JUSTICE

Parkinson Canada s'engage à promouvoir les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice dans l'ensemble de l'organisation. Dans le cadre du concours de recherche 2026, nous demandons à tous les candidats de remplir un questionnaire d'auto-identification, comme première étape pour mieux comprendre les données démographiques de notre bassin de candidats et de nos bénéficiaires de subventions.

Nous respectons les normes les plus strictes en matière de protection de la vie privée et de sécurité afin de garantir que ces informations profondément personnelles sont collectées et stockées en toute sécurité. Notre questionnaire d'auto-identification reflète étroitement le formulaire utilisé par les agences de financement fédérales (par exemple, les IRSC, le CRSNG, le CRSH) et couvre les mêmes dimensions démographiques. Nous demandons à tous les candidats à nos concours de recherche de remplir le questionnaire, mais un candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question pour laquelle il ne se sent pas à l'aise de partager des informations.

Les informations contenues dans ces questionnaires d'auto-identification ne seront consultées et examinées qu'après l'examen complet de toutes les demandes et l'élaboration des recommandations de financement, afin de garantir que ces informations ne seront pas utilisées pour prendre des décisions de financement. Ces informations personnelles ne seront examinées que par un ou deux membres du personnel ayant été formés aux principes de l'EDIJ.

Toutes les réponses collectées seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé pour l'examen interne de nos programmes de subventions et pour identifier toute lacune majeure où nous n'atteignons pas ou n'attirons pas les candidats à la recherche issus de groupes historiquement sous-représentés. Nous nous engageons également à ce que toutes les données que nous partagerons avec le public ou les principales parties prenantes à partir de ces résultats soient présentées dans ce format agrégé dépersonnalisé afin de protéger l'identité des personnes qui ont partagé leurs informations personnelles avec nous.

GUIDE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Pour les candidats : Les candidats sont tenus de s'assurer que les informations fournies dans leur candidature sont véridiques et exactes et que toutes les sources sont correctement référencées. Les candidats doivent être conscients que les outils d'IA générative peuvent entraîner une reconnaissance erronée des publications sources. Les candidats doivent indiquer si et comment l'IA générative a été utilisée dans l'élaboration de leur candidature. Dans les cas où l'IA générative a été utilisée, le candidat doit également vérifier et confirmer l'exactitude du contenu. Les candidats doivent également savoir que la plupart des outils d'IA en ligne conservent les informations soumises et que les informations relatives à la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles (y compris les données identifiables des patients) téléchargées sur les outils d'IA peuvent être conservées et utilisées à l'avenir par ces outils. Toutes les données potentiellement sensibles doivent être dépersonnalisées ou anonymisées avant d'être téléchargées.

Pour les évaluateurs de subventions : L'utilisation d'outils d'IA générative accessibles au public est **strictement interdite** aux évaluateurs de subventions pour l'évaluation des demandes de subvention. Cela inclut l'utilisation d'outils de traduction tels que DeepL ou la création de résumés à l'aide de ChatGPT. Le téléchargement de documents de candidature dans des outils d'IA générative pourrait entraîner des violations de la vie privée et la perte potentielle de la garde de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles.

PROCESSUS D'EXAMEN

Notre comité consultatif évalue les demandes présentées à Parkinson Canada à l'aide d'un processus d'examen par les pairs. Les Conseillers scientifiques du comité regroupe des neurologues, des neurochirurgiens, des neuropathologistes et des neuroscientifiques bien connus de toutes les régions du Canada. Le processus d'examen par les pairs, une des pierres angulaires de notre programme de recherche, prévoit une attribution objective de la plus haute qualité.

Le Conseil consultatif est responsable d'évaluer l'ensemble des demandes soumises à Parkinson Canada à la suite de cet appel de demandes et de noter chacune d'elles afin qu'elles soient classées selon l'ordre de priorité de financement de Parkinson Canada. On sollicitera l'expertise complémentaire d'examineurs externes au besoin. Tous les candidats non retenus seront avisés par écrit et recevront une brève critique de leur demande préparée par le comité consultatif.

En plus de ses évaluateurs scientifiques, Parkinson Canada est fier de faire participer les personnes touchées par la maladie de Parkinson à l'évaluation de toutes ses subventions et bourses. En tant qu'organisme axé sur les patients, nous voulons tirer parti de la perspective unique et précieuse des experts en expérience vécue dans nos décisions concernant les projets qui seront financés. De cette manière, nous pouvons nous assurer que les besoins et les intérêts identifiés des personnes touchées par la maladie de Parkinson sont reflétés dans notre programme de recherche. Cette année, nos évaluateurs de l'expérience vécue examineront les déclarations relatives à l'impact du projet et à l'engagement des patients et attribueront une note qui représentera 10 % de la note globale de la demande. Leur note sera basée sur l'impact potentiel de la demande sur la vie des Canadiens atteints de la maladie de Parkinson et sur les efforts du candidat pour impliquer la communauté des personnes touchées par la maladie de Parkinson dans la conception de son projet et dans ses efforts de diffusion des connaissances.

Cette année, nous avons mis en place un nouveau groupe consultatif, composé d'anciens évaluateurs d'expériences vécues. Ce groupe consultatif organisera deux réunions virtuelles en septembre-octobre, au cours desquelles les candidats intéressés pourront rencontrer d'anciens experts de l'expérience vécue et obtenir leurs commentaires sur leurs demandes, en ce qui concerne la manière dont ils conçoivent leurs études pour améliorer l'expérience des patients participant à des études cliniques, dont les résultats des projets sont conçus pour maximiser l'impact sur la vie quotidienne des personnes atteintes de la maladie de Parkinson et dont les futures activités d'application des connaissances sont menées en tenant compte de la communauté générale des personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Pour plus d'informations sur cette opportunité, veuillez envoyer un courriel à ko.currie@parkinson.ca.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun

des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

Nouveauté et innovation (40 %)

- Le projet utilise-t-il des démarches, des méthodes ou des concepts nouveaux? Les objectifs sont-ils originaux et innovateurs? Remet-il en question des paradigmes existants ou élabore-t-il des nouvelles méthodes ou technologies?
- S'il s'agit, selon les précisions du candidat, d'un projet nouveau ou pilote par rapport aux autres projets pour lesquels il reçoit des fonds de Parkinson Canada;
- Les résultats du projet proposé pourraient-ils conduire à de nouvelles pistes de recherche, à de nouveaux résultats et à des études complémentaires potentielles qui s'appuient sur les résultats?

Performance en laboratoire (20 %)

- Le candidat dispose-t-il d'une solide formation et d'un historique de publications dans le domaine proposé ou dans un autre domaine pouvant être appliqué à la maladie de Parkinson?
- L'environnement scientifique (y compris le personnel et les stagiaires qui participeront au projet) est-il susceptible de contribuer à la probabilité de réussite du projet?
- Le milieu scientifique où sera effectué le travail contribue-t-il à la probabilité de succès du projet? Ce dernier est-il l'objet d'un soutien institutionnel démontré?

Budget proposé, faisabilité du projet et méthodologie (20 %)

- Le budget proposé dans la demande est-il raisonnable et justifié de manière adéquate? Le budget proposé sera-t-il suffisant pour mener à bien la recherche et répondre aux objectifs scientifiques du projet?
- Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet du candidat sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le candidat reconnaît-il les questions qui pourraient poser problème et envisage-t-il des solutions de rechange?
- L'équipe de recherche convient-elle pour mener à bien ce travail? Le travail proposé est-il adapté au niveau d'expérience du candidat et des autres chercheurs (le cas échéant)?

Incidence du projet (20 %)

- Le projet contribue-t-il au potentiel de direction du Canada en matière de connaissances sur la maladie de Parkinson dans ce domaine? Comment ce travail se positionne-t-il par rapport à la connaissance mondiale de la maladie de Parkinson à l'heure actuelle?
- Le projet permettra-t-il de mieux comprendre la maladie de Parkinson et de faire progresser le domaine? Ce projet fera-t-il mieux comprendre le Parkinson? Est-il apte à faire progresser la science/les sciences sociales associées au Parkinson? À quoi mèneront les résultats de ce projet?
- En cas de succès, les objectifs particuliers du projet conduisent-ils à des améliorations mesurables dans la vie des personnes atteintes de la maladie de Parkinson?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard des points suivants :

- Les candidats doivent clarifier tout chevauchement ou risque de chevauchement avec des projets bénéficiant d'un financement externe de la part d'autres organisations.
- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées scientifiques ou sociales majeures et mérite une grande priorité.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir acceptées sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme.

Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, l'interruption du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET CONDITIONS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige des bénéficiaires de subventions qu'ils soumettent :

1. **Rapport d'étape** (à remettre avant la date du sixième mois suivant la date de début du financement)
2. **Rapport d'étape final et résumé financier** (à remettre dans les trois mois suivants la fin de la subvention)
3. **Rapport après la subvention** (deux ans après la fin de la subvention)

Le rapport d'étape doit être soumis au service de recherche de Parkinson Canada (research@parkinson.ca) au plus tard **six mois après le début de la bourse**. Parkinson Canada fournira des modèles de rapports d'étape et des instructions avant la date limite de remise des rapports. Le fait de ne pas soumettre le rapport dans les délais impartis peut entraîner une interruption du financement ou la résiliation de la bourse.

Le rapport d'étape final et le résumé financier doivent être soumis au service de recherche de Parkinson Canada (research@parkinson.ca)

Le rapport d'étape final doit décrire les résultats du projet du titulaire, tandis que le sommaire financier doit détailler l'usage des fonds octroyés au titre du programme. Le titulaire doit remettre ces rapports, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada. Le rapport d'étape final et le résumé financier doivent être soumis au service de recherche de Parkinson Canada (research@parkinson.ca), **trois mois après que le programme d'un an a pris fin**.

Parkinson Canada entend évaluer le rendement du programme pour déterminer dans quelle mesure il contribue à son programme de recherche amélioré ainsi qu'à l'ensemble de la recherche sur le Parkinson au Canada. L'évaluation du programme vise à permettre, entre autres, de démontrer la portée du soutien à long terme des donateurs et du public. À cette fin, en plus de rendre compte de l'évolution du projet durant le programme d'un an, le titulaire doit présenter un rapport de suivi complémentaire au plus tard **deux (2) ans** après que le programme d'un an a pris fin. Le titulaire doit remettre ce rapport au service de recherche de Parkinson Canada (research@parkinson.ca) au moment où le projet se termine ou à n'importe quel moment qu'il juge approprié durant la période de deux ans susmentionnés. Le rapport de

suivi doit inclure de l'information significative sur le projet, notamment des renseignements sur le rendement à long terme, les articles publiés ou les présentations et les bourses de recherche obtenues ultérieurement. Parkinson Canada fournira des renseignements complémentaires à cet égard aux titulaires.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes sont soumises en ligne par l'intermédiaire de SMapply (disponible en anglais seulement), le système de demande en ligne de Parkinson Canada. Il est possible d'y accéder en cliquant sur le lien suivant, qui est également accessible sur le site Web de Parkinson Canada, à l'adresse <https://parkinsoncan.smapply.io/>. **La date limite de soumission des demandes est fixée au 3 novembre 2025 (17 h 00 HNE). Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération et seront exclues du concours. Il n'y aura pas d'exception.**

Les demandes de subvention pour projet pilote comprennent ce qui suit :

Remarque importante concernant le formatage des documents : Lors de la préparation de votre demande, tous les documents à téléverser doivent avoir des marges d'un **minimum de 2,54 cm (1 po)** et utiliser une **police de 12 points** (Times New Roman, Arial ou Calibri). **Le non-respect de ces instructions peut avoir une incidence négative sur l'évaluation de votre demande et entraîner son retrait.**

1. **Résumé du projet :** veuillez expliquer en **600 mots maximum en Français** (*500 mots maximum en Anglais*) la question scientifique ou clinique posée, les méthodes que vous utiliserez pour y répondre et le résultat escompté. (*Pour économiser des mots, il n'est pas nécessaire d'inclure des renseignements de base tels que la description de la maladie de Parkinson*)
2. **Déclaration d'impact du projet :** Veuillez décrire votre projet et la manière dont il aura un impact sur la vie des Canadiens touchés par la maladie de Parkinson en utilisant un langage destiné à un public général (**900 mots maximum Français; 750 mots Anglais**). Cette section sera évaluée par des évaluateurs experts en expérience vécue (dont la note compte pour 10 % de la demande globale). Les candidats doivent utiliser les sous-titres suivants pour organiser leur déclaration :
 - a. **Contexte** - quel est l'état actuel de la recherche pour votre projet ?
 - b. **Hypothèse/question de recherche** - qu'espérez-vous apprendre ?
 - c. **Méthodologie** - Quels outils et techniques seront utilisés ?
 - d. **Impact** - Comment les résultats du projet affecteront-ils la vie des Canadiens atteints de la maladie de Parkinson et la communauté des chercheurs (à court et à long terme) ? Indiquez les délais estimés pour l'utilisation clinique, décrivez les avantages possibles pour la vie quotidienne ou l'accès aux soins de santé, ainsi que toute nouvelle ressource scientifique susceptible d'être générée pour une utilisation future.
3. **Déclaration d'implication des patients :** Veuillez indiquer en 180 mots maximum en Français (150 mots en Anglais) comment vous avez impliqué (ou prévoyez d'impliquer) les personnes touchées par la maladie de Parkinson dans la conception de votre étude. Cette stratégie d'engagement peut inclure des considérations pour le recrutement des patients, des exigences pour la participation à des activités cliniques ou des activités d'application des connaissances pour les résultats du projet. Veuillez noter que cette section sera également examinée et notée par les évaluateurs de l'expérience vécue.
4. **Exposé de projet (6 pages maximum en Français; 5 pages maximum en Anglais)** – comprend :
 - **Contexte** des études proposées et des **hypothèses** à tester.
 - **Buts précis** de la recherche.
 - Les candidats sont encouragés à mettre l'accent sur la nouveauté et l'innovation des objectifs du projet, ainsi que sur la nature à haut risque et à haut rendement du projet.

- **Méthodes** et détails des expériences.
- Décrire comment les résultats de ce projet peuvent conduire à de futures importantes études.
- La limite de cinq pages ne s'applique qu'à la description du projet et ne comprend pas le budget estimé, les références, les renseignements biographiques, les approbations de comités d'éthique ou les autres documents à l'appui.

5. Budget :

- En utilisant le **modèle de budget** (tableur Excel) fourni sur le site Web de la demande, indiquez tous les aspects importants du projet tels que les salaires (stagiaires et personnel de soutien), l'équipement, le matériel et les fournitures, les services et l'application des connaissances. Les frais de matériel seront autorisés jusqu'à concurrence de 20 % du budget total et des frais de déplacement associés à la présentation des résultats de la recherche peuvent être inclus dans le budget jusqu'à concurrence de 1 500 \$. Les fonds reçus de Parkinson Canada ne doivent pas servir à payer les frais généraux institutionnels.
 - Un **document de justification du budget** distinct (0,5 page maximum) sera exigé et devra contenir suffisamment de détails sur le budget proposé pour permettre aux évaluateurs de juger du montant des fonds nécessaires à la réalisation du projet.
 - Remarque: Si plus de 75 % du budget proposé est alloué aux salaires des stagiaires (doctorants, postdoctorants ou boursiers en clinique), nous encourageons vivement le candidat à demander à ses stagiaires de s'adresser aux programmes de recherche de Parkinson Canada appropriés pour obtenir une aide salariale (bourse d'études supérieures, bourse de recherche postdoctorale ou bourse de recherche clinicien-chercheur).
6. Les candidats doivent indiquer des renseignements exacts et complets concernant toutes **les autres sources d'aide financière** (actuelle ou à venir), y compris le titre, la source des fonds, le montant total des fonds accordés ou demandés, la période de financement au complet et la contribution du candidat en pourcentage.
 7. **Des renseignements biographiques** sur le candidat et les co-candidats, le cas échéant (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).
 8. **Des documents à l'appui pertinents et justifiés**, notamment des photos, des références bibliographiques, un maximum de **trois (3)** publications, des lettres de collaboration et des annexes, peuvent être inclus. Les candidats sont encouragés à inclure des copies des échelles d'évaluation mentionnées dans leur proposition.
 9. **La signature du candidat** et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.
 10. **Questionnaire d'auto-identification EDIJ** : Tous les candidats doivent remplir un questionnaire d'auto-identification sur SMAApply (dans le cadre du programme de questionnaire d'auto-identification du EDIJ). Ce questionnaire a pour but de permettre à Parkinson Canada de mieux comprendre les caractéristiques démographiques de son bassin de candidats et des bénéficiaires de ses subventions. Le candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question où il ne se sent pas à l'aise de partager des renseignements personnels. Les réponses fournies n'auront aucune incidence sur les décisions de financement et ne seront utilisées que pour l'évaluation interne de nos programmes de financement. Toutes les réponses aux questionnaires seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé afin qu'aucune réponse ne puisse être rattachée à une personne en particulier, et toutes les réponses seront supprimées de SMAApply avant le 31 août 2026.

Renseignements additionnels (s'il y a lieu) :

- Si une version de la présente demande a déjà été présentée à Parkinson Canada, mais n'a pas été financée, vous devez donner une réponse aux commentaires des examinateurs précédents. La réponse devrait être complète, c'est-à-dire qu'on ne devrait pas avoir besoin de se reporter à d'autres documents, y compris la demande antérieure.

- Si vous avez reçu un financement de Parkinson Canada au cours des cinq (5) dernières années, veuillez indiquer si vous avez été en mesure de publier ou de présenter les résultats de vos recherches ou de tirer parti du financement pour obtenir d'autres subventions.
- Si la carrière universitaire du candidat a été interrompue, une explication doit être fournie.

Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Nous ferons tout notre possible pour attribuer à toute candidature soumise en français un évaluateur francophone possédant l'expertise requise dans le domaine concerné. Conformément aux lignes directrices des IRSC et à la preuve que les documents rédigés en français prennent plus de place que des documents similaires rédigés en anglais, nous accorderons un plus grand nombre de pages/mots aux demandes entièrement rédigées en français. Les candidats francophones peuvent également demander que les guides et documents de demande soient traduits en français. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse research@parkinson.ca.

Toutes les demandes doivent être soumises depuis notre système de demande en ligne. Veuillez conserver des copies de tous les documents de demande au cas où vous auriez des difficultés à accéder aux dossiers de demande. Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **3 novembre 2025 (à 17 :00 h HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

La page Web « [Demander un financement](#) » de Parkinson Canada, ou communiquez avec Ko Currie (gestionnaire du financement de la recherche et des partenariats), ko.currie@parkinson.ca.